



AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021, le conseil a adopté le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2022 qui débuteront à **19 h 30**, et ce, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec :

Lundi 17 janvier
Lundi 21 février
Lundi 21 mars
Mardi 19 avril
Lundi 16 mai
Lundi 20 juin

Lundi 18 juillet
Lundi 15 août
Lundi 19 septembre
Lundi 17 octobre
Lundi 21 novembre
Lundi 12 décembre

DONNÉ à Labelle ce 17 janvier 2022.

Claire Coulombe
Greffière-trésorière